

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites.
[En savoir plus sur les cookies](#)

Fermer X

Mécomptes publics - Fiscalité

Autonomie financière, le modèle Saint-Barth

Jusqu'au mois dernier, le mode de gestion de Saint-Barth constituait un élément de réflexion sur les économies ultramarines



Par François Ecalte

Une confusion, déplorable dans les circonstances actuelles, est parfois faite entre les milliardaires propriétaires de villas à Saint-Barthélemy, qui n'y vivent pas, et les habitants de l'île, qui y travaillent parfois durement et dont les maisons, souvent loin d'être cossues, ont été dévastées par Irma. Une mise au point évitant les clichés sur le modèle de développement de Saint-Barthélemy est nécessaire.

Jusqu'aux années 1960 et l'arrivée de quelques riches touristes américains, Saint-Barthélemy était, comme Saint-Martin, une île très pauvre, dépourvue de toute ressource naturelle. La France et le département de la Guadeloupe, auxquels elles étaient rattachées, se sont toujours désintéressés de ces "îles du nord" et n'y ont assuré qu'à peine un minimum de services publics, jusqu'à ce qu'elles obtiennent l'autonomie financière en 2007 avec le statut de collectivité d'outre-mer.

"L'État a accordé au XIXe siècle un statut fiscal dérogatoire à Saint-Barthélemy et Saint-Martin en contrepartie de ses carences sur leur territoire"

L'État a accordé au XIXe siècle un statut fiscal dérogatoire à Saint-Barthélemy et Saint-Martin en contrepartie de ses carences sur leur territoire. Ensuite, il a oublié, sans aucune base légale, d'y appliquer l'impôt sur le revenu et la TVA quand ils ont été créés.

Le choix d'une fiscalité simple et efficace

À partir de 2007, la collectivité de Saint-Barthélemy a fait le choix clairement assumé d'une fiscalité simple et efficace fondée principalement sur une taxation des biens importés et de l'immobilier. Au-delà de 5 ans de présence effective, les personnes morales et physiques dont la résidence principale est sur l'île ne payent pas d'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices des sociétés. Les contributions sociales sont les mêmes que dans les départements d'outre-mer et le taux des prélèvements obligatoires y est d'environ 20%. D'un autre côté, les investissements des métropolitains y donnent très rarement droit aux réductions d'impôt en faveur des investissements outre-mer. La fiscalité n'est pas la seule raison de son succès, qui tient aussi notamment à la bonne gestion de ses finances publiques.

Saint-Barthélemy a su développer, sans aide publique, une économie touristique fondée sur la qualité des services qui, jusqu'au mois dernier, assuraient à ses habitants un niveau de vie supérieur à celui des autres collectivités et départements d'outre-mer et comparable à celui de la métropole. En outre, le taux de chômage y est très bas.

"La fiscalité n'est pas la seule raison de son succès, qui tient aussi notamment à la bonne gestion de ses finances publiques"

Les dépenses de la collectivité, dont le personnel est particulièrement peu nombreux, sont inférieures à ses recettes fiscales et elle n'avait aucune dette au 31 décembre 2015. Elle ne reçoit aucune dotation de l'État dont les dépenses en faveur de Saint-Barthélemy (gendarmerie...) sont très faibles.

Le modèle de développement de Saint-Barthélemy n'est pas transposable, en raison notamment de sa petite taille. De son côté, Saint-Martin a rencontré des problèmes spécifiques difficiles qui ne sont pas traités ici. L'exemple de Saint-Barthélemy constitue néanmoins un élément de réflexion sur les économies ultramarines.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

Publié le 18/09/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Budget | Etat | Gouvernance